

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 18 mars 2024

Conclusions de la séance du Conseil communal du 18 mars 2024

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 18 mars 2024 à 20h00, en présence de 44 membres après assermentations et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

Préavis 01-2024 - Demande d'un crédit d'étude pour la transformation de la Grande salle de Lucens – Crédit demandé : CHF 300'000.00

Après discussion, le Conseil Communal décide par 42 oui et 1 abstention :

- 1. D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre l'étude de transformation de la Grande salle de Lucens jusqu'à la mise à l'enquête publique ;**
- 2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 300'000.00 ;**
- 3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt du montant des travaux de l'étude auprès d'un établissement de son choix, aux meilleures conditions du marché ou à recourir à la trésorerie courante si la situation des liquidités le permet ;**
- 4. D'amortir le montant de CHF 300'000.00 aux mêmes conditions que les travaux qui seront réalisés lors de la réfection de la Grande salle et qui seront présentés dans un préavis distinct.**

Préavis 02-2024 - Vente de la parcelle n°687 située en zone agricole d'une surface de 4'008 m² – Route des Treize-Cantons à Lucens

Monsieur Roland Briod s'étant récusé et après discussion, le Conseil Communal décide par 35 oui, 4 non et 3 abstentions :

1. **D'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle N°687, affectée à la zone agricole, d'une surface de 4'008 m² non équipée, située à la route des Treize-Cantons, au prix de CHF 3.50 le m² ;**
2. **De mettre à la charge de l'acquéreur la totalité des frais ;**
3. **D'affecter la somme ainsi réalisée, sur le compte n° 220.4241 « Gains comptables sur le patrimoine financier ».**

Préavis 03-2024 - Demande d'un crédit de construction pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires, au lieu-dit : Champ des Fourches – Crédit demandé : CHF 180'000.00 TTC

Après discussion, et suite à un amendement, le Conseil Communal décide par 39 oui et 4 abstentions :

1. **D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires, au lieu-dit du Champ des Fourches;**
2. **De lui accorder à cet effet un crédit extra-budgétaire de CHF 180'000.00, qui sera amorti par un prélèvement sur le Fonds réserve des égouts (compte 9280.05), dont le solde actuel s'élève à CHF 1'728'896.65 ;**

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Madame la Présidente lève la séance à 21h33.

Conseil communal de Lucens

La Présidente :



Martine Charbon



La secrétaire :



Barbara Duperrex